



Bulletin municipal - Janvier 2023

SECURITE ROUTIERE

TESTE TES CONNAISSANCES !

Etes-vous imbattable sur la sécurité routière?
A vous de jouer ... avec vos enfants!

JEU N°2 : le Quizz

1/La limitation dans le village est de :

- A. 70 km/h
- B. 50km/h et une zone 30km/h aux abords de l'école
- C. 30 Km/h partout

2/ Le casque de vélo est obligatoire :

- A. Jusqu'à 12 ans
- B. Jusqu'à 18 ans
- C. N'est pas obligatoire

3/J'ai le droit de monter devant :

- A. A partir de 6 ans
- B. A partir de 10 ans
- C. A partir de 14 ans

4/Le rehausseur est autorisé :

- A. A partir de 15 kg et jusqu'à 10 ans
- B. A partir du moment où l'enfant tient assis seul
- C. A partir de 6 ans

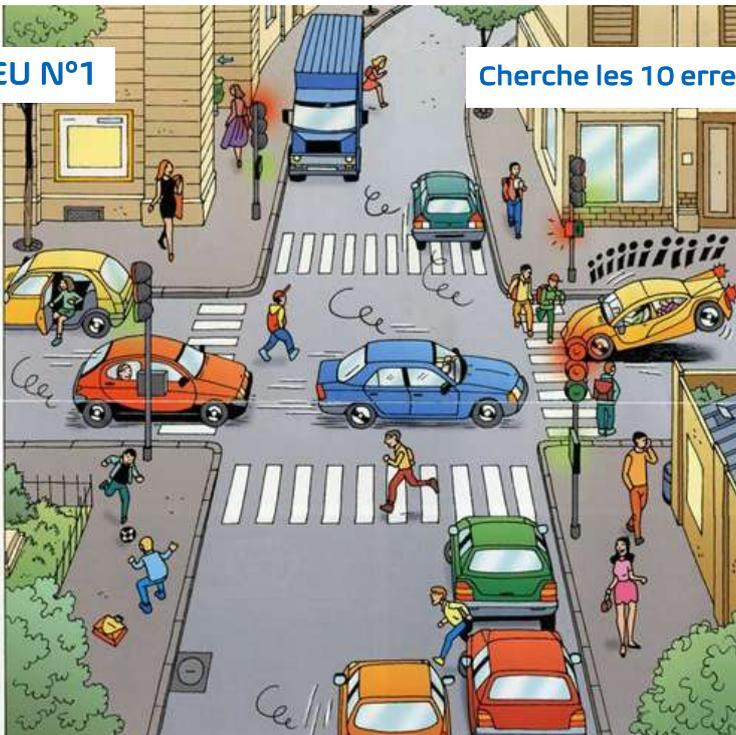
5/Sur les petits trajets :

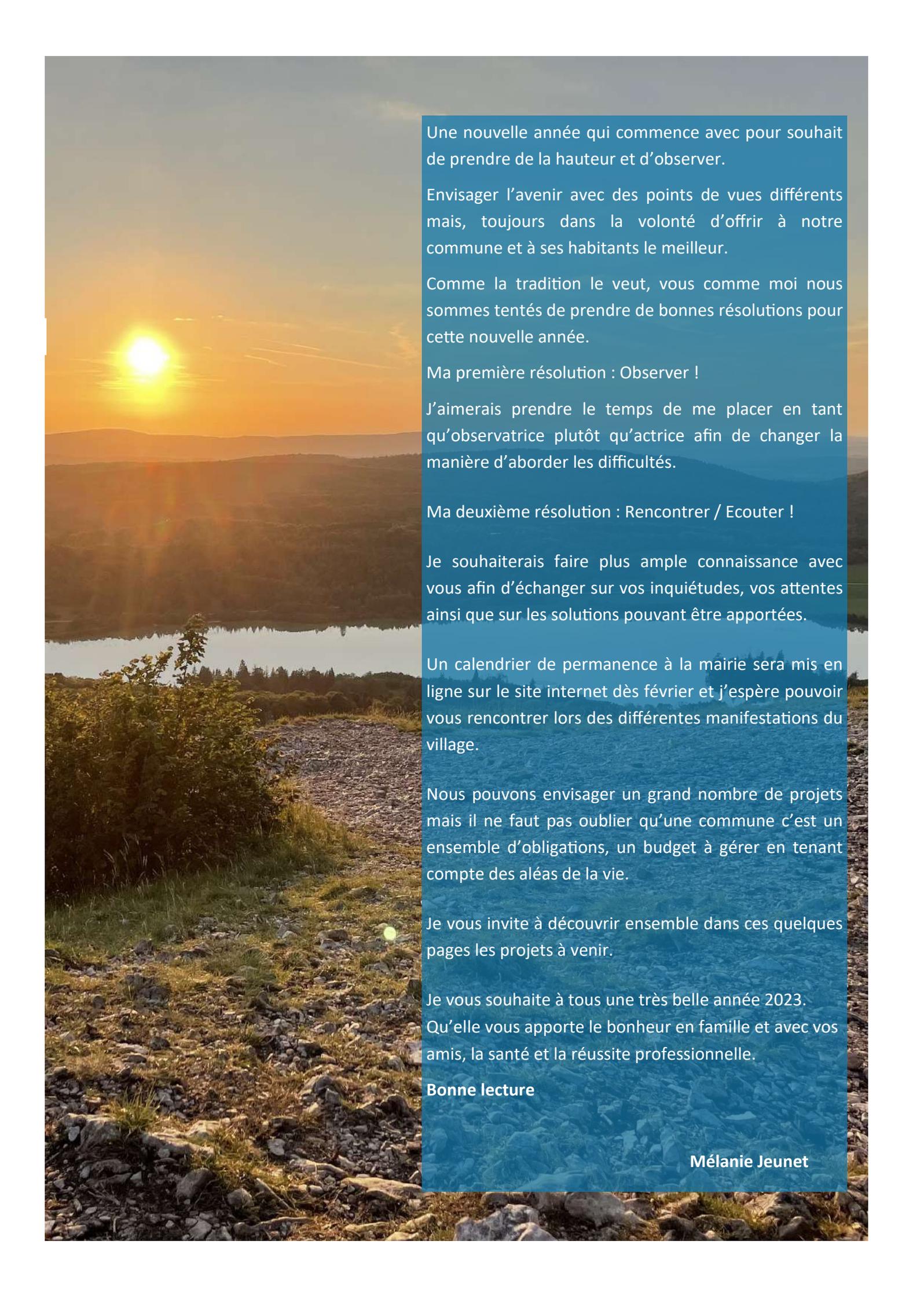
- A. J'ai le droit de ne pas m'attacher
- B. C'est les mêmes règles que pour les longs trajets
- C. Je peux m'asseoir où je veux

Réponses : 1B, 2A, 3B, 4A, 5B

JEU N°1

Cherche les 10 erreurs





Une nouvelle année qui commence avec pour souhait de prendre de la hauteur et d'observer.

Envisager l'avenir avec des points de vues différents mais, toujours dans la volonté d'offrir à notre commune et à ses habitants le meilleur.

Comme la tradition le veut, vous comme moi nous sommes tentés de prendre de bonnes résolutions pour cette nouvelle année.

Ma première résolution : Observer !

J'aimerais prendre le temps de me placer en tant qu'observatrice plutôt qu'actrice afin de changer la manière d'aborder les difficultés.

Ma deuxième résolution : Rencontrer / Ecouter !

Je souhaiterais faire plus ample connaissance avec vous afin d'échanger sur vos inquiétudes, vos attentes ainsi que sur les solutions pouvant être apportées.

Un calendrier de permanence à la mairie sera mis en ligne sur le site internet dès février et j'espère pouvoir vous rencontrer lors des différentes manifestations du village.

Nous pouvons envisager un grand nombre de projets mais il ne faut pas oublier qu'une commune c'est un ensemble d'obligations, un budget à gérer en tenant compte des aléas de la vie.

Je vous invite à découvrir ensemble dans ces quelques pages les projets à venir.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2023. Qu'elle vous apporte le bonheur en famille et avec vos amis, la santé et la réussite professionnelle.

Bonne lecture

Mélanie Jeunet

FÊTE PATRONALE

Une météo radieuse, des attractions foraines au rendez-vous, la mobilisation de l'Association des Parents d'Elèves, de l'association Espérance Nature et Patrimoine et du comité des fêtes : une belle édition 2022.



LOTISSEMENT RUE DES ROCHES

Après un démarrage difficile, les parcelles ont été vendues et les constructions sortent de terre. Le goudronnage de la route se fera courant 2023.

NOUS EN PROFITONS POUR SOUHAITER LA BIENVENUE A TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS



LA COMMUNE COMPTE UNE DEUXIÈME CENTENAIRE

En cette fin d'année 2022, Mme Catherine LOSATINI, entourée par sa famille venue d'Espagne, par ses amis et par des membres du club Temps Libre, a fêté ses 100 ans.

La municipalité, représentée par Mme le Maire et la première adjointe, était aussi de la fête.

Beau temps de partage, d'anecdotes, de sourires et de rires.

Nous profitons de l'article pour remercier toutes les personnes du village et des alentours qui soutiennent, rendent visite à nos seniors.

Pensons aussi à Mme EPAILLY Paulette qui a fêté ses 101 ans, le 20 décembre. Elle est actuellement hospitalisée, nous espérons que tout ira bien pour elle.



En Juin 2022, après 32 ans en tant que maire de la commune, Claude Pilloud a démissionné de ses fonctions (mais demeure conseiller municipal) . Tout simplement, MERCI à Claude pour le temps consacré, l'engagement et son abnégation au service de la commune.

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

Marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves, découverte du biathlon grâce au Ski Club du Grandvaux et... venue du Père Noël.



BUVETTE ITINÉRANTE DE NOËL

Vin chaud et papillotes...

Un moment de convivialité toujours apprécié.

Ici, au croisement de l'allée des gentianes et de la rue de l'ôtat.



DES AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière et la vitesse sont des points de préoccupations des habitants du village qui en font souvent part à la municipalité. Chacun est appelé à être vigilant pour rendre les routes plus sûres. Des aménagements routiers sont parfois nécessaires et bénéfiques pour diminuer la vitesse.

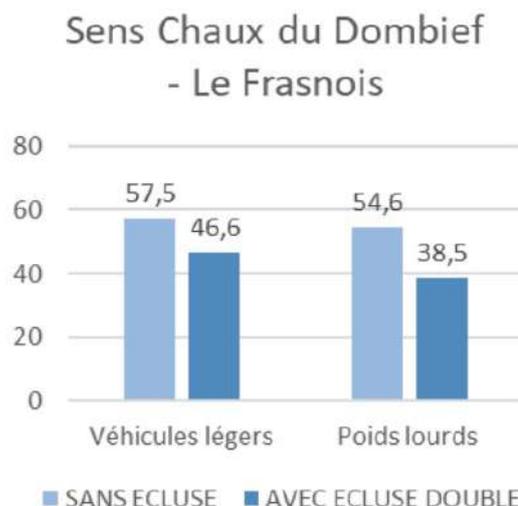
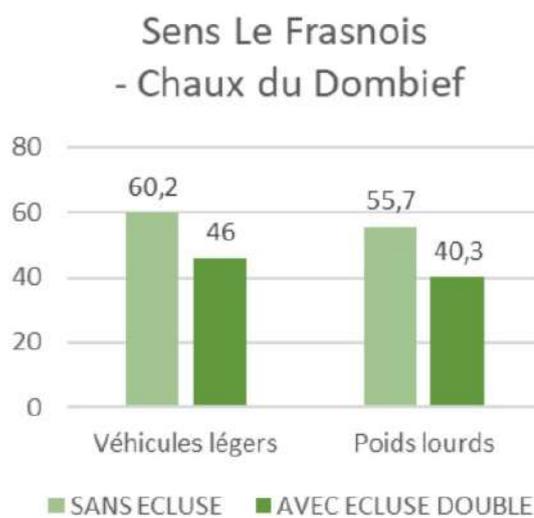
C'est pourquoi, avec le Département, la commune a fait des tests courant 2022 sur le hameau d'Ilay. Ces tests consistaient à mesurer la vitesse des véhicules lorsque la route ne comporte pas d'enclave puis à réitérer les mesures après la mise en place d'une double écluse (voir les graphiques ci-contre). Cette dernière a été installée entre le 9 et le 11 route d'Ilay sur la RD75 (à l'entrée du hameau lorsque l'on arrive du Frasnois) sur la période du 14 octobre au 19 octobre. Le trafic moyen sur cette portion de route est de l'ordre de 500 véhicules légers et de 40 poids lourds par jour.

Résultat : l'objectif d'une réduction significative de vitesse entre 10 et 15km/h est atteint (voir les graphiques ci-contre).

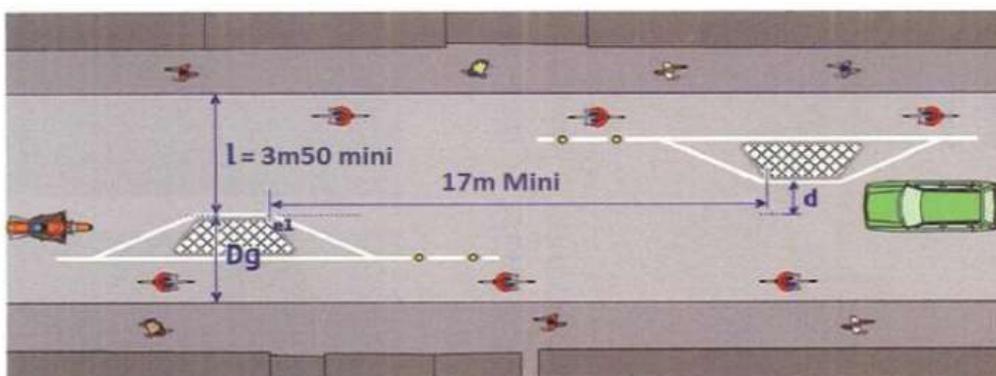
Pour 2023, une demande sera faite auprès du Département pour l'installation de façon permanente d'une double écluse entre le 9 et 11 route d'Ilay ainsi qu'à l'entrée du hameau d'Ilay lorsque l'on vient de Bonlieu.

La sécurisation des hameaux des Rollets et de la Boissière sera amorcée par la pose de panneaux à 50 km/h.

L'aménagement de la rue des Saillards est également à l'étude pour créer des places de stationnement et la sécurisation des flux de piétons avec un effet de rétrécissement pour



réduire la vitesse. Les possibilités et les contraintes sont multiples... Pour ce dernier point, 2023 sera consacré à l'étude du projet pour une réalisation courant 2024, car il faut réfléchir à un aménagement global.



Depuis 2017, le site Vallée du hérisson Plateau des 7 lacs est un grand site de France en projet. Il fait partie des sites remarquables de la région Bourgogne Franche Comté, avec des enjeux environnementaux et paysagers (préservation de la beauté du site, sauvegarde de la biodiversité) mais aussi, avec des enjeux touristiques (accueil du visiteur, fluidifier le cheminement, la circulation et le stationnement).



La commune collabore avec la Communauté de Communes La Grandvallièrre, ce site étant classé d'intérêt communautaire.

Concrètement, les aménagements consisteront :

Pour le Pic de l'aigle :

- Remplacement des garde-corps et mains courantes existantes le long du sentier et en haut vers la table d'orientation
- Changement des escaliers en bois avec création d'un cheminement sinueux sur la partie basse du sentier
- Réfection des marches en pierre.

Pour le belvédère des 4 lacs :

- Renouvellement des mains courantes et garde-corps existants
- Remplacement des 5 marches et légère modification du tracé d'accès au belvédère pour éviter une zone humide.

Les matériaux prévus sont en acier pour les mains courantes et garde-corps, et les traverses en chêne. Ces travaux pourront être réalisés, dès que l'autorisation ministérielle aura été obtenue (obligatoire en site classé), de fait, au mieux à l'automne.

Il conviendra également d'attendre le résultat des demandes de subventions sollicitées (d'environ 80 %), le reste à charge pour la commune de Chaux du Dombief et la communauté de Communes La Grandvallièrre prévisible est équivalent à 10 000 € par collectivité environ.

UNE SALLE DES FÊTES FLAMBANT NEUVE

Les travaux ont enfin démarré ce printemps 2022 et aujourd'hui, réaménagée et entièrement relookée, cette salle est à nouveau disponible à la location.

Les travaux antérieurs datant de 1997, cette salle était devenue vieillissante, la décoration n'était plus au goût du jour.

Fin 2020, le conseil municipal acte les travaux de rénovation afin de rendre la salle des fêtes, lieu incontournable de rencontres, d'échanges et de liens sociaux, de nouveau attractive et fonctionnelle. De plus, à cette période, il était possible de profiter de financement au titre du plan de relance et d'une dotation de soutien à l'investissement local, soit au total 48 000€ HT environ de subventions. L'autofinancement est de 28 000 € HT, auxquels s'ajoutent le mobilier renouvelé et le bar.

Les travaux réalisés ont porté sur :

- ⦿ Le remplacement des menuiseries par des fenêtres alu bois et volets électriques,
- ⦿ La modernisation de l'électricité, avec pose de pavés LED,
- ⦿ L'installation de dalles thermo-acoustiques au plafond,
- ⦿ Le remplacement du coin bar,
- ⦿ La peinture et la pose de bois sur les murs.

La municipalité remercie les artisans ayant œuvré à cette rénovation : La Lisière du Bois, Zeno Schneider, AMY et Paget-Confort.

La salle des fêtes est prévue pour accueillir une centaine de personnes.



INFORMATIONS COMMUNALES

Vous souhaitez avoir les informations de votre commune (hors gazette et bulletin) rapidement, automatiquement? Adhérez à la liste de diffusion !

N'hésitez pas à compléter le bulletin d'inscription, il est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

Profitons tous de cet outil actuel pour économiser les impressions papier.

Merci pour votre aide et votre soutien dont vous êtes les principaux acteurs.

DU NOUVEAU POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Actuellement, nous sommes tous invités à changer nos habitudes, à vivre autrement, plus en respect avec notre environnement, en devenant économes sur nos consommations d'électricité, d'eau...

Pour les collectivités, il est normal de faire de même, c'est un souci majeur actuel.

L'AMF (Association des Maires de France), qui accompagne les communes dans leur réflexion, a édité un plan d'urgence sobriété. Ce dossier propose des actions pour aider les collectivités à passer l'hiver, des retours sur des expériences vécues par différentes communes et des pistes de travail.

Le conseil municipal s'est penché sur la question de l'extinction de l'éclairage public (lors de la séance du 15 novembre 2022) et a décidé la pose d'horloges modulaires programmables avec antenne GPS. Dès qu'elles seront livrées et mises en place, l'éclairage public sera éteint de 23h à 5h. L'éclairage public pour la commune de Chaux du Dombief représente une dépense annuelle de 11 625€ en moyenne sur les 4 dernières années. Cette action aura un impact très fort sur les factures énergétiques, et donc sur la baisse des dépenses.

La principale crainte de ce changement est la sécurité, pourtant plusieurs études ont montré que l'extinction de l'éclairage public :

- n'a pas d'incidence sur la violence et les cambriolages,

- permet de diminuer les petites incivilités (moins de rassemblements et moins de tapages nocturnes),

- permet de baisser le nombre d'accidents graves (baisse de la vitesse en absence d'éclairage).



L'éclairage public participe directement au pic de consommation de la France en début de soirée ou en début de matinée, et plus en hiver ce qui entraîne l'importation, parfois massive d'électricité carbonée produite hors de France.

Le choix de l'extinction de l'éclairage public la nuit permet également la réduction de la pollution lumineuse contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.

D'autres points allant dans le même sens seront étudiés comme le changement des ampoules pour des ampoules moins énergivores, la réduction de la saison de chauffe par exemple, participant ainsi aux efforts que chacun se doit de faire pour réduire et économiser nos ressources qui ne sont pas illimitées.

L'extinction est prévue pour la fin janvier 2023.

La date exacte sera communiquée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.



FIBRE : LES TRAVAUX AVANCENT

L'installation des poteaux et la pose du coffret ont été réalisées.

Espérons une mise en service fin
Décembre 2023

SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT

Une étude est en cours avec l'entreprise VERDI. Elle se décompose en 4 étapes.

Des mesures ont été prises en nappes basses courant été 2022. Des mesures en nappes hautes seront effectuées en mars 2023. Un programme de travaux sur plusieurs années sera mis en place suite aux résultats des différentes données.

SCDECI (SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE)

Une étude sur la défense incendie de la commune a été réalisée en 2022. Le SIDEC en partenariat avec le SDIS a établi un plan de travaux afin d'améliorer la sécurité. Quelques travaux seront effectués en 2023. D'autres devront être planifiés sur 2024 et 2025.

ALCG

Les dates de passage de l'Association de Lutte contre le Gaspillage pour l'année 2023 sont les suivantes :

jeudi 9 mars et jeudi 2 novembre

AGENDA DES MANIFESTATIONS POUR 2023

Loto - le 4 février - Grandvaux Foot (salle des fêtes de La Chaumusse)

Loto - le 1er avril - Association des Parents d'Elèves

Fête patronale - le 20 et 21 mai - Grandvaux Foot et Les Pitchouns du Dombief

Feux de la Saint Jean - le 17 juin - Espérance, Nature et Patrimoine

Fête du 14 juillet - Chaux du Bon Pied

Vide-grenier - Chaux du Bon Pied

Vente de brioches au profit de l'APEI organisée par le **Club du Temps Libre**

Marché de Noël - Association des Parents d'Elèves



FORÊT COMMUNALE : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023

Article rédigé par Pierre Fieux, technicien forestier ONF

Cette année 2022 a été une étape importante dans la gestion de la forêt communale puisque le document de gestion établi pour la période 2002-2021 est arrivé à échéance.

Ce document appelé « **Aménagement** » est un instrument de planification sur lequel l'ONF s'appuie dans le cadre de la gestion forestière. Cet outil technique permet d'appliquer, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

L'ONF a terminé toute la phase de relevés de terrain et élabore désormais le futur document sur la base d'objectifs fixés en partenariat avec la mairie qui a la responsabilité fondamentale d'opérer des choix à long terme sur sa forêt communale. Elle doit pour cela :

- Exprimer ses souhaits,
- Prendre connaissance des scénarios possibles de planification et de leurs coûts,
- Décider des orientations et des actions à mener,
- Approuver le document par délibération (1^{er} trimestre 2023)

POURQUOI PLANIFIER LA GESTION ?

Les demandes de la société envers la forêt sont nombreuses et variées.

L'aménagement forestier cherche à concilier les enjeux entre :

- les besoins économiques de la filière bois,
- les attentes des usagers : promenade, chasse, sport, affouage, développement touristique, pastoralisme...,
- les impératifs de protection et de mise en valeur : prévention des incendies, risques naturels, préservation de la biodiversité.

LES ETUDES MENEES EN 2022 SUR LA FORET COMMUNALE :

- Une analyse du milieu et de ses potentialités,
- Une analyse des peuplements forestiers,
- Une analyse des besoins socio-économiques,
- Une analyse des besoins du propriétaire,
- Un bilan de la gestion passée.

Les études réalisées sur la forêt communale permettent de définir les objectifs ou les orientations à donner sur le long terme. Elles conduisent au plan de gestion qui détermine dans le temps et par parcelle :

- Les choix de sylviculture retenus en fonction des guides de sylviculture existants et un **programme de coupe**,
- Un **programme de travaux et d'entretien**,
- Une **prévision des recettes et des dépenses** avec le souci de procurer des revenus si possibles les plus constants.

A partir de 2023, l'application concrète de l'aménagement.

Chaque année, en conformité avec le document, l'ONF :

- Etablira l'état d'assiette annuel des coupes (les parcelles à marteler)
- Demandra à la commune les destinations à donner aux produits de ces coupes : mode de commercialisation (vente sur pied, vente bord de route), délivrance d'affouage.
- Proposera à la commune un programme annuel de travaux, en général au moment de l'établissement du budget communal.
- Montera d'éventuels dossiers de subventions pour les travaux si la commune peut en bénéficier.

Dans tous les cas, un dialogue permanent est établi entre la commune et le forestier local. Cette dernière ne doit pas hésiter à demander des éclaircissements au technicien forestier.

Les grandes lignes de la gestion forestière de la forêt communale de Chaux du Dombief.

La forêt communale sera conduite dans un mode de traitement des peuplements forestiers appelé : La Futaie Jardinée.

Ce traitement s'efforce de faire vivre côte à côte des arbres d'âge et de dimensions variés, au sein des mêmes parcelles. Les semis naturels se développent de façon diffuse à la faveur des récoltes ponctuelles de gros bois. Le cycle de récolte sur la forêt communale est d'environ 10 ans entre deux passages en coupe. Il est bien adapté aux forêts du Haut-Jura et du deuxième plateau, composées d'épicéa, de sapin et de hêtre.

Toutes les parcelles de la forêt sont parcourues par le même type de coupe, la coupe de jardinage, dont la nature et l'intensité sont modulées en fonction du type de peuplement rencontré.

La coupe de Jardinage combine en un seul passage toutes les interventions sylvicoles nécessaires :

- Récolte des arbres murs
- Développement des arbres d'avenir
- Enlèvement des arbres tarés ou malades
- Gestion du mélange des essences
- Renouvellement diffus de la forêt

Avant coupe :



Après coupe :



Juste avant la coupe suivante (8 à 12 ans plus tard) :



Les coupes régulières dans les parcelles sont souvent combinées avec des **travaux sylvicoles**.

Ils sont indispensables pour assurer le renouvellement à peu près à l'identique des peuplements. En effet, le hêtre se montre assez envahissant dans la plupart des forêts du Haut-Jura et du deuxième plateau. Si son développement n'est pas contenu dans des proportions souhaitables, les semis et les perches résineuses qui feront l'avenir de la

futaie jardinée ne pourront croître et la production de bois des résineux chutera progressivement.

Sur la forêt communale de Chaux du Dombief, le feuillu est de belle qualité. L'ONF veille donc à produire également une bonne proportion de bois d'œuvre feuillu. L'idée n'est pas de laisser une essence prendre le dessus sur toutes les autres. Les travaux sylvicoles sont donc indispensables pour gérer l'équilibre de ce mélange.

Les travaux sont généralement réalisés à la suite de la coupe de jardinage, et combinent en un seul passage les différentes interventions à réaliser à la faveur des semis :

- Dégagements
- Nettoiements
- Dépressages

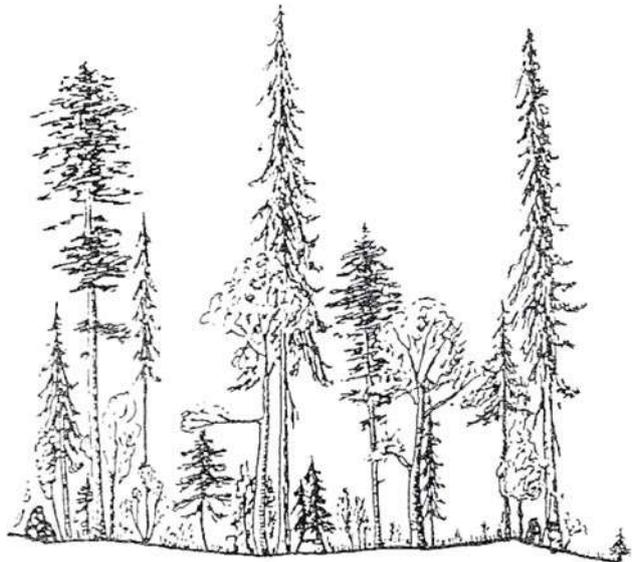
Peuplement sans travaux sylvicoles

Le sous étage est envahi par le feuillu, il n'y a plus de place pour la jeunesse résineuse.



Peuplement ayant bénéficié de travaux sylvicoles

Le renouvellement est assuré, au sein d'un mélange bien dosé de feuillus et de résineux.



En 2022, les ventes de bois représentent une recette de 231 265€, à laquelle il faut soustraire des frais d'exploitation à hauteur de 90 000€. A noter que c'est la première fois depuis 5 ans que le seuil de 200 000€ de vente est dépassé.

L'embellie ne va pas durer, en 2023, les chablis explosent et la vente de bois vert sera régulée.

L'année 2022 a été riche culturellement grâce à des projets portant sur différentes disciplines

Tout d'abord, les élèves de la grande section de maternelle au CM2 ont participé à un beau projet photographique subventionné par la DRAC et chapeauté par le photographe professionnel Lin Delpierre. Les élèves se sont initiés à la photographie d'une manière générale et au portrait en particulier. Ils ont été tour à tour photographe, modèle et directeur artistique. Ils ont appréhendé le matériel professionnel, les enjeux de la lumière (articulation entre lumière naturelle et artificielle / lumière principale et lumière d'appoint) et également les différents plans (plan américain, plan taille, plan en pied).

Ils ont appris à analyser une image d'un autre point de vue. Ils ont également travaillé sur le neutre ou l'expression d'émotions et l'intention en tant que modèle lors des différents projets. A l'issue de ce projet, les élèves ont fait une première exposition à l'école pour ensuite la proposer à l'école intercommunale de musique du Grandvaux.

Cet apprentissage s'est clôturé par un bal de la Renaissance donné à la Sittelle. Merci à la Communauté de Communes La Grandvallière de permettre ce genre de projets par le biais de l'école de musique.

Après deux années bousculées par la COVID, nous avons repris le sentier du cinéma avec le visionnage du film d'animation *Le pharaon, le sauvage et la princesse* de Michel Ocelot. Un moment partagé par toutes les classes !



L'école est toujours ravie de participer à des œuvres culturelles et d'avoir le soutien de la mairie, de l'association de parents d'élèves et des parents.

Pour 2023, changement d'horizon! Hissons les voiles et partons à la découverte de la presqu'île de Quiberon pour comparer la faune et la flore bretonnes avec les éléments naturels qui composent la parcelle que la mairie nous confie (dans le cadre du projet *La forêt fait école*) !

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2023 !



A l'automne, les élèves ont eu le privilège de découvrir et d'apprendre quelques danses de la Renaissance accompagnés par les Sonadori, ensemble de violonistes de musique baroque et dirigés par Renaud Charles, danseur.

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- Le lundi de 16h à 18h
- le mardi de 10h à 12h
- Le jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h
- Le vendredi de 10h à 12h.

Pour contacter le secrétariat : **03 84 60 14 11**

ou mairie@chauxdudombief.fr

En dehors de ces horaires, la secrétaire de mairie peut se rendre disponible sur rendez-vous

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

☉ Les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 14h à 16h

☉ Tous les samedis de 10h à 12h

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

☉ Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

☉ Le jeudi de 16h à 19h.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Applicables au 1er janvier 2023

Lieu	Temps de location	Tarif Habitant du village	Tarif personne extérieure	Tarif association extérieure
Cantine	1 Jour			120 €
	Week-end	200 €	250 €	200 €
Salle des fêtes	1 Jour			120 €
	Week-end	250 €	300€	200 €
Cantine + Salle des fêtes	Week-end	380 €	480 €	
Stade	1 Jour	100 €		
Salle René Jacquemet	Week-end sans chauffage	150 €	210 €	
	Week-end avec chauffage	200 €	260 €	

ÉTAT CIVIL 2022

MARIAGES

Marion REGAZZONI et Antoine FRANCHOMME 6 août

Marine HOCQUARD et Didier FRANCOIS 27 août

DÉCÈS

Patrick CAHUET 12 mai

Pierre JEUNET 5 juillet

Guy SELLENET 11 août

Pascal LUGAND 4 octobre

Roger SATTONNET 10 octobre

NAISSANCES

Louis CHIADOT-CAPONNET 6 janvier

Mike COUSIN 5 juin

Suzie NICOLLET 25 juillet

Théo BAUDURET 26 août

Alice MARTELET 30 août

Félicien PILLOUD 11 octobre



Mme le Maire
et l'équipe municipale
vous souhaitent une

JOYEUSE ANNEE 2023

et vous invitent à la cérémonie
des vœux et à l'inauguration
de la salle des fêtes



VENDREDI 27 JANVIER

19 heures

PLUS D'INFORMATIONS : 03 84 60 14 11